

PUBLICATION JUDICIAIRE À LA DEMANDE DE FRANCOIS-MARIE BANIER

« Par jugement en date du 11 mai 2011, le tribunal de grande instance de PARIS, chambre civile de la presse, a condamné Maurice SZAFRAN et la société MARIANNE, respectivement directeur de la publication et éditrice du périodique MARIANNE, pour avoir publiquement diffamé François-Marie BANIER en publiant en page de couverture du numéro 699 de cet hebdomadaire daté du 11 au 17 septembre 2010, le titre suivant "Picasso, Matisse, Mondrian... Les tableaux Bettencourt raflés par Banier". »